

Mise à jour des consignes sanitaires en vigueur au 15 novembre 2021 pour la location de salles

Des ajustements aux mesures sanitaires sont maintenant en vigueur depuis le 15 novembre dernier.

En ce qui a trait à la location de salles, quelques nouveautés sont dignes de mention, dont, entre autres, la possibilité pour les locataires de choisir de valider les passeports vaccinaux ou non pour les activités dites "essentielles".

Voici donc ces nouvelles consignes :

ACTIVITÉS DITES ESSENTIELLES (Réunion, CA, AGA, funérailles, mariage, baptême, messes)

NOUVEAUTÉ : Vous avez l'option de valider ou non le passeport vaccinal de vos participants. Des règles différentes s'appliquent pour chaque option :

Avec validation du passeport vaccinal :

- Aucune limite de participants
- Vérification du passeport vaccinal doit être effectué par le locataire :
Avec l'application Vaxicode Vérif et une confirmation de l'identité avec une preuve d'identité avec photos (16-74 ans) - sans photo (12-15 ans et plus de 75 ans)
- Couvre-visage en tout temps à l'intérieur du bâtiment et du local, sauf pour 2 exceptions, soit : lorsque les gens sont assis (doivent respecter 1 mètre de distance). Lorsqu'il est impossible de garder 1 mètre de distance lorsqu'assis, le masque doit être porté (peut être retiré pour boire ou manger)
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et du local
- Aucune distanciation
- Autorisation de danser ou de rester debout
- **Les participants doivent toujours avoir en leur possession leurs preuves vaccinales en cas de vérification.**

Sans validation du passeport vaccinal :

- Maximum de 250 participants ou la capacité de la salle (à une distanciation de 1 mètre)
- Couvre-visage en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et du local
- Respect de la distanciation de 1 mètre **EN TOUT TEMPS**
- Autorisation de danser ou de rester debout

Lors de la demande de réservation, vous devez aviser le préposé de l'option que vous désirez entre la validation ou la non-validation du passeport vaccinal.

ACTIVITÉS DITES NON-ESSENTIELLES (Congrès, conférence, spectacle, cinéma)

Avec validation du passeport vaccinal OBLIGATOIRE:

- Aucune limite de participants
- Vérification du passeport vaccinal doit être effectué par le locataire :
Avec l'application Vaxicode Vérif et une confirmation de l'identité avec une preuve d'identité avec photos (16-74 ans) - sans photo (12-15 ans et plus de 75 ans)
- Couvre-visage en tout temps à l'intérieur du bâtiment et du local, sauf pour 2 exceptions, soit : lorsque les gens sont assis (doivent respecter 1 mètre de distance). Lorsqu'il est impossible de garder 1 mètre de distance lorsqu'assis, le masque doit être porté (peut être retiré pour boire ou manger).
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et du local
- Aucune distanciation
- Autorisation de danser ou de rester debout
- **Les participants doivent toujours avoir en leur possession leur preuves vaccinales en cas de**

vérification.

ACTIVITÉS DE NATURE SOCIALE (Fête d'enfant, anniversaire, souper, soirée)

Avec validation du passeport vaccinal OBLIGATOIRE:

- MAXIMUM de 25 participants
- Vérification du passeport vaccinal doit être effectué par le locataire :
Avec l'application Vaxicode Vérif et une confirmation de l'identité avec une preuve d'identité avec photos (16-74 ans) - sans photo (12-15 ans et plus de 75 ans)
- Couvre-visage en tout temps à l'intérieur du bâtiment et du local, sauf pour 2 exceptions, soit : lorsque les gens sont assis (doivent respecter 1 mètre de distance). Lorsqu'il est impossible de garder 1 mètre de distance lorsqu'assis, le masque doit être porté (peut être retiré pour boire ou manger).
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et du local
- Aucune distanciation
- Autorisation de danser ou de rester debout

- **Les participants doivent toujours avoir en leur possession leur preuves vaccinales en cas de vérification.**

ACTIVITÉS PHYSIQUE EN SALLE OU EN GYMNASSE :

Avec validation du passeport vaccinal OBLIGATOIRE:

- Aucune limite de participants et de spectateurs.
- Vérification du passeport vaccinal de tous les gens présents dans le gymnase, participants ou spectateurs, de 13 ans et plus, effectué par le locataire : Code QR et validation avec une preuve d'identité. (Les entraîneurs, bénévoles et accompagnateurs sont exclus de la vérification du code QR). Les participants et spectateurs doivent toujours avoir leur preuve vaccinale sur eux en permanence.
- Couvre-visage en tout temps à l'intérieur du bâtiment et du gymnase, sauf pour 2 exceptions, soit : lors de la pratique de l'activité et lorsque les gens sont assis (doivent respecter 1 mètre de distance). Lorsqu'il est impossible de garder 1 mètre de distance lorsqu'assis, le masque doit être porté.
- Les contacts modérés entre participants sont tolérés.
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et du gymnase pour tous.
- Autant que possible, une distanciation physique doit être respectée.
- Couvre-visage en tout temps dans les vestiaires, sauf lors de la prise d'une douche.
- **Les participants doivent toujours avoir en leur possession leur preuves vaccinales en cas de vérification.**

Si vous demandez de faire ouvrir les estrades du gymnase, il est de votre responsabilité de valider les passeports vaccinaux de toutes les personnes de 13 ans et plus désirant accéder aux estrades, ou en déléguant quelqu'un de votre groupe de le faire. Si vous ne pouvez désigner une personne pour valider les passeports, les estrades devront demeurer barrées.

ACTIVITÉS DE LOISIRS NON-PHYSIQUE :

Avec validation du passeport vaccinal OBLIGATOIRE:

- Aucune limite de participants
- Vérification du passeport vaccinal doit être effectué par le locataire :
Avec l'application Vaxicode Vérif et une confirmation de l'identité avec une preuve d'identité avec photos (16-74 ans) - sans photo (12-15 ans et plus de 75 ans)
- Couvre-visage en tout temps à l'intérieur du bâtiment et du local, sauf pour 2 exceptions, soit : lorsque les gens sont assis (doivent respecter 1 mètre de distance). Lorsqu'il est impossible de garder 1 mètre de distance lorsqu'assis, le masque doit être porté (peut être retiré pour boire ou manger).
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et du local
- Aucune distanciation
- Autorisation de danser ou de rester debout
- **Les participants doivent toujours avoir en leur possession leur preuves vaccinales en cas de vérification.**

ACTIVITÉS AQUATIQUES :

Avec validation du passeport vaccinal OBLIGATOIRE:

- Limite de 100 participants dans l'enceinte de la piscine
- Vérification du passeport vaccinal doit être effectué par le locataire :

Avec l'application Vaxicode Vérif et une confirmation de l'identité avec une preuve d'identité avec photos (16-74 ans) - sans photo (12-15 ans et plus de 75 ans)

- Couvre-visage en tout temps à l'intérieur du bâtiment, du vestiaire. Jusqu'à ce que le participant se prépare à entrer à l'eau. Le couvre-visage peut être retiré lors de la prise de la douche
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et du vestiaire
- Aucune distanciation
- **Les participants doivent toujours avoir en leur possession leur preuves vaccinales en cas de vérification.**

Si vous demandez de faire ouvrir les estrades de la piscine, il est de votre responsabilité de valider les passeports vaccinaux de toutes les personnes de 13 ans et plus désirant accéder aux estrades, ou en déléguant quelqu'un de votre groupe de le faire. Si vous ne pouvez désigner une personne pour valider les passeports, les estrades devront demeurer barrées.